

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 janvier 2011
(convocation du 10 janvier 2011)

Aujourd'hui, Vendredi Vingt Et Un Janvier Deux Mil Onze à 09 Heures 30, le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles,
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy,
M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
Mme CARTRON Françoise à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. PEREZ Jean-Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à M. FREYGEFOND Ludovic
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
M. DELAUX Stéphan à M. DUPOUY Alain
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 9h50
Mme FAORO Michèle à Mme FOURCADE Paulette
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 10h20
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h30
M. LOTHAIER Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MOGA Alain à M. SIBE Maxime à partir de 9h45
Mme PARCELIER Muriel à Mme COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10h30
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme BREZILLON Anne
M. SENE Malick à M. MOULINIER Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Coordination de sécurité et protection de la santé en phase conception et réalisation pour les opérations menées par la D.O.V.C.P en matière d'assainissement, voirie, ouvrage d'art, signalisation et réseaux divers sur le territoire de la CUB - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

Conformément aux dispositions du Code du Travail, de la Loi 93-1418 du 31/12/1993 et des textes pris pour son application, notre établissement a pour obligation, pour les chantiers mettant en jeu plusieurs entreprises, de désigner des coordonnateurs pour des missions en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs.

Afin de répondre à cette obligation, il y a lieu de procéder au lancement d'un appel d'offres, avec plusieurs lots, afin de disposer d'un nombre suffisant de coordonnateurs pour l'ensemble des chantiers de voirie et signalisation.

Compte tenu de la difficulté de prévoir la quantité et le rythme des prestations à réaliser, les marchés à intervenir devront être de type à bons de commandes, conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Ils seront conclus pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du marché et reconductibles par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Le montant total des lots est estimée à 47 840,00 €uros TTC/an minimum et 358 800,00 €uros TTC/an maximum, soit pour 4 ans 191 360,00 €uros TTC minimum et 1 435 200,00 €uros TTC maximum.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces dispositions, il a été lancé un appel d'offres ouvert pour des marchés de type à bons de commande avec minimum et maximum et allotis de la façon suivante :

DESIGNATION		MONTANTS ANNUELS EN € HT		MONTANTS ANNUELS EN € TTC	
		MINIMUM	MAXIMUM	MINIMUM	MAXIMUM
Lot n°1	BORDEAUX - Mission SPS	20 000,00	150 000,00	23 920,00	179 400,00
Lot n°2	Communes de la CUB (sauf BORDEAUX) - Mission SPS	20 000,00	150 000,00	23 920,00	179 400,00
MONTANT TOTAL ANNUEL		40 000,00	300 000,00	47 840,00	358 800,00
MONTANT TOTAL POUR 4 ANS		160 000,00	1 200 000,00	191 360,00	1 435 200,00

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le mercredi 8 décembre 2010, a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- **Lot n°1** - BORDEAUX - Mission SPS au groupement Cib Robert / Forsecos pour un montant minimum de 20 000,00 € HT (23 920,00 € TTC) et maximum de 150 000 € HT par an (179 400 € TTC).
- **Lot n°2** - Communes de la CUB (sauf BORDEAUX) - Mission SPS au groupement Cib Robert / Forsecos pour un montant minimum de 20 000,00 € HT (23 920,00 € TTC) et maximum de 150 000 € HT par an (179 400 € TTC).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3 et 57 à 59,

Vu la décision de la CAO en date du mercredi 8 décembre 2010,

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant:

Que par sa décision en date du mercredi 8 décembre 2010 la commission d'appel d'offres a attribué les marchés portant sur la réalisation des missions en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs aux sociétés suivantes :

- **Lot n°1** - BORDEAUX - Mission SPS au groupement Cib Robert / Forsecos pour un montant minimum de 20 000,00 € HT (23 920,00 € TTC) et maximum de 150 000 € HT par an (179 400 € TTC).

- **Lot n°2** - Communes de la CUB (sauf BORDEAUX) - Mission SPS au groupement Cib Robert / Forsecos pour un montant minimum de 20 000,00 € HT (23 920,00 € HT) et maximum de 150 000 € HT par an (179 400 € HT).

Qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec ces entreprises.

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés avec les entreprises suivantes qui ont émis, pour chaque lot, l'offre économiquement la plus avantageuse :

- **Lot n°1** - BORDEAUX - Mission SPS au groupement Cib Robert / Forsecos pour un montant minimum de 20 000,00 € HT (23 920,00 € TTC) et maximum de 150 000 € HT par an (179 400 € TTC).
- **Lot n°2** - Communes de la CUB (sauf BORDEAUX) - Mission SPS au groupement Cib Robert / Forsecos pour un montant minimum de 20 000,00 € HT (23 920,00 € TTC) et maximum de 150 000 € HT par an (179 400 € TTC).

Article 2 :

La dépense résultant des présents marchés sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Principal des exercices 2010, 2011, 2012, 2014 au Chapitre 23 - Compte 2315 - CRB O100 - Fonction 8222 - Programmes VB et VA1V et Chapitre 011 - Compte 61 523 - CRB O100 - Fonction 8222.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 janvier 2011,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 FÉVRIER 2011**

PUBLIÉ LE : 2 FÉVRIER 2011

M. ALAIN DAVID